

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie  
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale  
Le lundi 22 septembre 2025  
18h50**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h50 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Une seule citoyenne est présente.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Sont absents :	Joanne Doiron	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucun.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Modification à la Politique sur les appels d'offres et d'achats.
6. Soumissions reçues – Sentier urbain – Rues Centenaire et Duguay.
7. Plan triennal pour le programme du PRPM.
8. Arrêt des procédures – NID 20411153.
9. Vente d'une parcelle d'un terrain municipal.
10. Levée de la réunion.

**Résolution 2025-246**  
**Proposé par** Yolán Thomas  
**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

5. **MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LES APPELS D'OFFRES ET D'ACHATS**

**Résolution 2025-247**  
**Proposé par** Rita Benoit  
**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QUE la politique PA 2023-035-02 intitulée « Modification à la Politique sur les appels d'offres et les achats » soit adoptée par le conseil municipal telle que présentée.

**ADOPTÉE**

6. **SOUSSIONS REÇUES – SENTIER URBAIN – RUES CENTENAIRE ET DUGUAY**

**Résolution 2025-248**  
**Proposé par** Dianna May Savoie  
**Appuyé par** Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Sentier urbain – Rues Centenaire et Duguay (Projet 276-23-3) soit l'entreprise Aurèle Mallais & Fils au montant de 724 480 \$ plus TVH.

**ADOPTÉE**

7. **PLAN TRIENNAL POUR LE PROGRAMME DU PRPM**

**Résolution 2025-249**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le Plan triennal 2028-2030 de Tracadie pour le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) soit adopté tel que recommandé par le Service municipal de l'ingénierie et de l'infrastructure et envoyé au ministère des Transports et de l'Infrastructure.

**ADOPTÉE**

**8. ARRÊT DES PROCÉDURES – NID 20411153**

**Résolution 2025-250**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Yolán Thomas

ENTENDU QUE suite à une demande d'autorisation pour entamer des procédures judiciaires de la part de la CSRPA, le propriétaire de la propriété ayant le NID 20411153 s'est conformé à la réglementation municipalité.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Tracadie n'entame pas de procédures judiciaires contre le propriétaire de la propriété ayant le NID 20411153 et que ledit dossier soit fermé.

**ADOPTÉE**

**9. VENTE D'UNE PARCELLE D'UN TERRAIN MUNICIPAL**

**Résolution 2025-251**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de la province pour acquérir une parcelle de terrain sur la propriété municipale ayant le NID 20729273 et située à l'intersection des rues Principale et de la Chapelle dans le secteur de Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare une parcelle de terrain d'environ 0,0085 hectare sur la propriété municipale identifiée par le NID 20729273 comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre telle quelle ladite parcelle de terrain à Sa Majesté le Roi représentée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour un montant de 6 827 \$ et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

**ADOPTÉE**

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Chantal Mazerolle propose que la réunion soit levée à 19h04 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal